



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission de la pêche

2012/2092(BUD)

17.7.2012

AMENDEMENTS

1 - 2

Projet d'avis
Crescenzo Rivellini
(PE492.574v01-00)

sur le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2013 – toutes sections
(2012/2092(BUD))

AM\907926FR.doc

PE492.799v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

AM_Com_NonLegOpinion

Amendment 1
Isabelle Thomas

Draft opinion
Section 1 – paragraph 4

Draft opinion

4. demande que l'ensemble des crédits d'engagement soit maintenu aux niveaux du budget 2012, afin de préserver la durabilité des projets mis en œuvre dans ce secteur par la Commission et, dans le même temps, pour garantir la maîtrise des dépenses dans un contexte *d'austérité* budgétaire;

Amendment

4. demande que l'ensemble des crédits d'engagement soit maintenu aux niveaux du budget 2012, afin de préserver la durabilité des projets mis en œuvre dans ce secteur par la Commission et, dans le même temps, pour garantir la maîtrise des dépenses dans un contexte *de consolidation* budgétaire; *est d'avis que, même si le gel des crédits d'engagement peut être présenté par la Commission et par les États membres comme une solution partielle au problème de l'augmentation des RAL, il ne peut être considéré comme une stratégie acceptable pour maintenir le niveau des RAL sous contrôle;*

Or. fr

Amendment 2
Isabelle Thomas

Draft opinion
Section 1 – paragraph 7

Draft opinion

7. déplore le niveau de réduction de plus de 10 % des crédits destinés au chapitre consacré aux marchés de la pêche (11 02) et *prend note du* fait que cette diminution est motivée par *le* taux d'exécution *du budget 2011 et par le contexte économique actuel;*

Amendment

7. déplore le niveau de réduction de plus de 10 % des crédits destinés au chapitre consacré aux marchés de la pêche (11 02) et *exprime ses préoccupations quant au* fait que cette diminution est motivée par *le contexte économique actuel; souligne que les* taux d'exécution *de 2011 peuvent être liés à des difficultés de cofinancement ou à l'inadéquation entre les critères*

*d'éligibilité et les besoins des
professionnels à un instant donné sur des
marchés imprévisibles.*

Or. fr